

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2018**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Aux membres du conseil d'administration de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017, de l'actif à court terme aux 31 mars 2018 et 2017 et de l'actif net aux 1er avril 2017 et 2016 et aux 31 mars 2018 et 2017. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 15 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110126

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	1 495 684	1 511 637
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Dons spéciaux	830	
Don de la Fondation communautaire de l'Estrie	2 817	
Activités spéciales	43 467	1 500
Produits nets de placements	7 596	10 636
Autres produits	1 780	87
	<u>1 602 174</u>	<u>1 573 860</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	219 601	243 920
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	38 397	25 259
Attributions et programmes		
Attributions aux organismes (note 8)	854 217	825 592
Autres programmes	256 195	251 295
Programme - service à la communauté - gestion (note 10)	124 209	127 572
Activités spéciales	32 670	
Radiation des apports à recevoir	14 000	71 354
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	25 598	16 839
	<u>1 564 887</u>	<u>1 561 831</u>
Excédent avant autre charge	37 287	12 029
Autre charge		
Don à la Fondation communautaire de l'Estrie (note 9)		(10 500)
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>37 287</u>	<u>1 529</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	119 820	507 828	627 648
Excédent des produits par rapport aux charges		37 287	37 287
Affectation d'origine interne			
Encaissements des avances à des organismes	(24 463)	24 463	
Avances à des organismes	25 000	(25 000)	
Solde à la fin	120 357	544 578	664 935
			627 648

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	37 287	1 529
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 916	8 705
Variation nette de la juste valeur des placements	27 379	2 419
Produits réinvestis des fonds communs d'obligation	<u>(13 706)</u>	<u>(7 828)</u>
	<u>55 876</u>	<u>4 825</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(61 323)	9 649
Frais payés d'avance	2 044	(7 836)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(1 236)	(27 859)
Apports reportés	(38 667)	3 254
Attributions à payer aux organismes	34 117	18 957
	<u>(65 065)</u>	<u>(3 835)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(9 189)</u>	<u>990</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cessions de dépôts à terme	100 000	
Placements	(605 158)	(521 972)
Cession de placements	495 146	533 423
Avances à des organismes	(25 000)	(25 000)
Encaissement des avances à des organismes	24 463	24 463
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(3 624)</u>	<u>(7 123)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(14 173)</u>	<u>3 791</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(23 362)	4 781
Encaisse au début	<u>118 628</u>	<u>113 847</u>
Encaisse à la fin	<u>95 266</u>	<u>118 628</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	95 266	118 628
Comptes clients et autres créances (note 3)	723 925	662 602
Frais payés d'avance	16 900	18 944
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes	<u>23 571</u>	<u>22 679</u>
	859 662	822 853
Long terme		
Dépôt à terme		100 000
Placements (note 4)	823 397	727 058
Avances à des organismes (note 5)	96 786	97 141
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>63 925</u>	<u>65 217</u>
	<u>1 843 770</u>	<u>1 812 269</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 125 284	1 091 167
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	51 848	53 084
Apports reportés (note 7)	<u>1 703</u>	<u>40 370</u>
	<u>1 178 835</u>	<u>1 184 621</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	120 357	119 820
Non affecté	<u>544 578</u>	<u>507 828</u>
	664 935	627 648
	<u>1 843 770</u>	<u>1 812 269</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Yves Jodoin, président

Claude Forgues, directeur général

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligation et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligation et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immeuble	40 ans
Oriflammes	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	717 956	657 996
Taxes à la consommation à recevoir	5 969	4 606
	<u>723 925</u>	<u>662 602</u>

4 - PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Obligation, 5 %, échéant en mai 2019	109 521	118 676
Fonds communs d'obligation	233 593	258 331
Fonds du marché monétaire	480 283	
Certificats de placement garanti (1,2 % à 2,17 % au 31 mars 2017)		350 051
	<u>823 397</u>	<u>727 058</u>

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$, échéant en 2022	50 893	61 607
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	20 536	24 107

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

5 - AVANCES À DES ORGANISMES (suite)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Avance à Centre des femmes Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	12 857	15 714
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	12 857	15 714
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke, sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	23 214	
Avance à Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc., sans intérêt (taux effectif de 2,48 %)		1 786
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke, sans intérêt (taux effectif de 3,18 %)		892
	<u>122 375</u>	<u>121 837</u>
Encaissements disponibles à court terme	<u>23 571</u>	<u>22 679</u>
	<u>96 786</u>	<u>97 141</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 23 571 \$ de 2019 à 2022 et à 18 036 \$ en 2023.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	108 509	56 928	51 581	54 235
Oriflammes	7 124	1 128	5 996	6 708
Ameublement et équipement	88 003	84 486	3 517	310
Site Web	5 664	2 833	2 831	3 964
Système téléphonique	9 851	9 851		
	<u>219 151</u>	<u>155 226</u>	<u>63 925</u>	<u>65 217</u>

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 4 916 \$ (8 705 \$ en 2017).

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	40 370	37 116
Montant constaté aux résultats	(38 667)	(17 407)
Montant encaissé pour le prochain exercice		20 661
Solde à la fin	<u>1 703</u>	<u>40 370</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTE (no 10029-6490)	16 725	16 494
Animation jeunesse du Haut-Saint-François (no 89406-0268)	9 336	9 207
Arrimage Estrie (no 10689-6020)	12 264	12 095
Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (no 13149-8719)	13 245	13 062
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (no 12897-2726)	9 002	6 828
Association des personnes sourdes de l'Estrie (no 89438-5855)	11 662	11 501
Association des personnes stomisées de l'Estrie Inc. (no 11879-3686)	2 901	2 861
Association de promotion et de défense des droits de l'Estrie (Haut-Droits) (no 14083-4128)	14 526	14 325
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc. (no 12102-9557)	14 119	13 924
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie Inc. (no 11879-3504)	10 706	10 558
L'Autre Rive (no 10299-7897)	11 289	11 133
Centre d'action bénévole Concert'Action Beaulac-Garthby (no 11944-7514)	10 165	10 024
Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François (no 13243-3061)	14 246	14 049
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (no 10689-2714)	10 354	10 211
Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc. (no 13168-6230)	10 959	10 808
Centre d'action bénévole de Windsor (no 10087-7570)	10 295	10 153
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (no 10688-9207)	13 938	13 746
Centre des femmes de Lennoxville et environs (no 873439061)	12 034	10 621
Centre des femmes de la MRC du Granit (no 14079-3365)	12 511	12 338
Centre des femmes de Memphrémagog (no 13909-9287)	12 197	12 029
Centre des femmes du Val-Saint-François (no 10088-6381)	13 387	13 204
Centre des femmes La Parolière (no 10689-3845)	13 568	13 381
Centre l'Élan (no 10789-6830)	13 498	13 312
Centre pour femmes immigrantes (no 14046-2524)	14 124	13 929
Commun'Action Ste-Jeanne D'Arc Inc. (no 86449-0487)	10 496	10 351
Cuisine Amitié de la MRC d'Asbestos (no 89365-6454)	10 249	10 107
Cuisines collectives « Bouchée double » (no 14118-2717)	11 932	11 767

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Cuisine collective du Haut-Saint-François (no 88323-5038)	12 815	12 638
Cuisine Collective Le Blé D'Or de Sherbrooke (no 13970-8853)	40 141	39 587
DIRA - Estrie (no 89185-2667)	9 560	9 428
Élixir ou L'Assuétude d'Ève (no 14079-3209)	14 870	14 665
Famille Espoir (no 89613-5746)	13 539	13 352
Famille Plus (no 14046-5758)	9 635	9 502
L'Ensoleillé (no 14196-3868)	9 414	7 820
La Chaudronnée (no 10291-8729)	23 203	22 883
La Croisée des sentiers (no 14015-6472)	9 346	7 738
La Maison Caméléon de l'Estrie Inc. (no 89245-2368)	10 018	8 062
Le Rivage du Val-Saint-François (no 13207-1382)	11 919	11 754
Les Jeunes du Coin d'Ascot (no 10323-2286)	15 654	15 438
Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc. (no 13252-3861)	15 374	15 162
Les Tabliers en folie de Richmond (no 14127-1130)	16 023	15 802
Local des jeunes des Jardins-Fleuris (no 86760-3540)	10 538	10 392
Maison de la famille de Sherbrooke Inc. (no 89346-0766)	14 888	14 682
Maison de la famille Memphrémagog (no 14095-4934)	11 924	11 759
Maison des jeunes « Actimage » (no 13363-8585)	8 573	8 455
Maison des jeunes de Coaticook (no 107593204-12589)	12 589	12 415
Maison des jeunes de Lennoxville Youth Centre (no 12051-4229)	10 431	8 838
Maison des jeunes de Waterville « Les Pacifistes » (no 13862-7583)	10 484	8 903
Maison Jeunes-Est (no 12987-9029)	16 708	16 477
Marraine Tendresse (no 89130-7019)	10 607	8 954
Moment'Hom (no 89275-4714)	11 564	11 404
Cinq maisons de jeunes du milieu rural		
Regroupement des jeunes de Saint-Camille (no 89022-5444)	6 521	6 431
Action jeunesse de Saint-Adrien (no 89233-3444)	6 521	6 431
Découverte jeunesse d'Ham-Sud (no 89334-2766)	6 521	6 431
Maison des jeunes de Wotton (no 89179-7847)	6 521	6 431
Mouvement jeunesse de Saint-Georges (no 88944-4378)	6 521	6 431
Partage Saint-François (no 131034597)	11 818	10 521
Passerelle de Weedon Inc. (no 10296-9524)	11 744	10 269
Points Jeunesse du Granit (no 10102-4560)	13 889	13 697
Rayon de Soleil de l'Estrie (no 13713-9952)	9 751	8 258
Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (no 10788-6780)	13 470	13 284
Sercovie (no 11914-5597)	29 943	28 953
Service budgétaire populaire de l'Estrie (Solution Budget Plus) (no 10479-0332)	16 116	15 893
Service budgétaire populaire des Sources (no 89422-1092)	12 060	11 894
S.O.S. Grossesse (no 13644-1649)	12 566	12 392
Spot Jeunesse de Sherbrooke (no 10496-9787)	13 764	13 574
Villa Pierrot Inc. (no 84317-2396)	16 973	16 739
Virage Santé mentale (no 12059-8297)	9 973	9 835
	854 217	825 592

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

9 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2018, le montant cumulatif transféré s'élève à 89 735 \$ (89 735 \$ en 2017).

10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	186 313	191 359
Répartition des charges d'administration générale	<u>38 397</u>	<u>25 259</u>
	<u>224 710</u>	216 618
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	124 209	127 572
Répartition des charges d'administration générale	<u>25 598</u>	<u>16 839</u>
	<u>149 807</u>	144 411
	<u>374 517</u>	<u>361 029</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'obligation et en fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs d'obligation et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le placement en obligation porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

De plus, les placements en fonds communs d'obligation et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'obligation et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.